

# Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

## Séance du 11 juin 2019

Conseillère absente excusée : M-L. Arnaud pouvoir à J-M. Jimenez.

Conseillers absents excusés : P. Carrière pouvoir à B. Larroche, S. Gasc pouvoir à Cl. Lafon, J-L. Lucas pouvoir à Ch. Crouzil.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2019.

Il est adopté à l'unanimité des présents.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2019.

Il est adopté à l'unanimité des présents.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2019.

Il est adopté à l'unanimité des présents.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 17 avril 2019.

Il est adopté à la majorité des présents.

7 voix pour : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 voix contre : P. Balty.

5 abstentions : M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

### Avenant n° 1 pour l'étude et l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU).

Un avenant d'un montant de 4 560 € TTC a été proposé afin de permettre de prendre en compte en partie l'investissement supplémentaire qui a été réalisé pour l'étude. Le montant du nouveau marché est de 28 448 € TTC.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

12 voix pour : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention : P. Balty.

### Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : prise en charge d'une enveloppe annuelle de travaux de 10 000 €.

- Afin de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais des petits travaux relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale. L'assemblée décide à la majorité des présents de valider cette enveloppe.

12 voix pour : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention : P. Balty. Car le conseil municipal a un manque de regard sur les travaux.

- M. le maire demande au conseil municipal de décider si la part restant à la charge de la commune doit être financée par voie d'emprunt ou sur fonds propres.

L'assemblée décide à la majorité des présents de financer par emprunt.

7 voix pour : Cl. Lafon, S. Gasc, Ch. Crouzil, J-L. Lucas, B. Larroche, P. Carriere, N. Fauré.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

### Terres du Lauragais, décision d'opposition au transfert de l'assainissement collectif.

Monsieur le maire rappelle que la loi dite loi NOTRE, attribue, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux

communautés de communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cependant, il est permis sous certaines conditions de reporter la date du transfert obligatoire de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Étant donné que la communauté de communes Terres du Lauragais n'est compétente que pour la composante « assainissement non collectif » de la compétence assainissement des eaux usées, Monsieur le Maire propose de s'opposer au transfert obligatoire tel que proposé par Terres du Lauragais, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, des missions relatives au service public de l'assainissement collectif

L'assemblée décide à l'unanimité des présents de s'y opposer.

José-Manuel Jimenez demande au maire une liste à jour des compétences transférées afin de savoir où on en est.

#### Devis de remplacement de la gouttière de l'église côté nord.

Un devis de la société Saint Sernin d'un montant de 3 108 € TTC a été présenté afin de remplacer la gouttière de l'église se trouvant côté nord car elle est abîmée et risque de tomber.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents à condition que la nouvelle gouttière soit en zinc.

#### Répartition du futur conseil communautaire.

Les communes et leur intercommunalité doivent procéder avant le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, selon les dispositions prévues : par accord local ou de droit commun.

L'assemblée décide à l'unanimité des présents de conserver la répartition actuelle : un conseiller communautaire titulaire et un conseiller suppléant.

#### Avenants aux travaux du groupe scolaire.

- Un avenant d'une moins-value d'un montant de -3 735,84 € TTC de l'entreprise Europe Serrurerie a été présenté. Le montant du

nouveau marché est de 232 469,15 € TTC au lieu de 236 204,99 € TTC. Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

- Un avenant d'un montant de 13 201,22 € TTC de l'entreprise Abadis pour le gros-œuvre a été présenté. Le montant du nouveau marché est de 700 841,93 € TTC. Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

7 voix pour : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 voix contre : P. Balty. Pourquoi demander au conseil municipal de voter puisque les avenants sont déjà signés ?

5 abstentions : M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez. Car l'on demande au conseil municipal de voter des avenants déjà signés.

#### Gestion des eaux pluviales du groupe scolaire.

Dans le cadre du réaménagement du groupe scolaire, la surface imperméabilisée est augmentée. Le bureau d'architecte RYCKWAERT a réalisé un état des lieux et souhaite mettre en place une petite rétention d'eau en vue d'une règlementation ultérieure. Le bassin de rétention sera installé dans la cour « du bas », goudronnée il y a deux ans et pour laquelle M. Sylvain Gasc avait assuré que les travaux de l'école n'entraîneraient pas de dommage.

Le transfert de la compétence eaux pluviales a été validé en conseil communautaire du SMEA le 20 mai 2019 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019. À la demande de la mairie, le dossier pluvial de l'école pourra être étudié avant.

L'entreprise INNO TP prépare un devis pour la mise en place d'un bassin de rétention.

#### Ordre du jour complémentaire :

- Déclassement du domaine privé de la commune d'une impasse perpendiculaire au chemin des Béouzels :

Les particuliers qui utilisent cette impasse de 2,50 m de large sont prêts à l'acquérir. Toutefois, ce point doit être ajourné car trop de questions restent en suspens. Le listing des

chemins communaux doit être validé par les conseillers avant qu'une décision puisse être prise.

### Urbanisme demandes :

- CUB : Mme Marie-Brigitte DARRIERE, construction maison d'habitation au village.
- CUB : Mme Marianne LEVIER, division foncière pour habitation route de Nailloux.
- DP : Mme Régine ESCANDE, véranda à En Serny.
- DP : M. Nicolas LEJEUNE, piscine route de Nailloux.
- DP : Mme Marie-Brigitte DARRIERE, abri de jardin au village.
- DP : Mme Sarah ENGLISCH, fenêtres de toit au village.
- DP : M. Daniel LIBRES, fenêtres de toit à Négra.
- DP : M. Didier AMIEL, piscine au village.
- DP : MM. HARSCOET / QUESTE, création d'une ouverture à Barrelis.
- DP : Mme Patricia ROUAIX, réaménagement et extension à Négra.

### Comptes-rendus de réunions :

#### Terres du Lauragais du 7 mai 2019 :

Le compte-rendu a été transmis par mail aux élus.

#### Secteur routier

#### Carrefour de Négra du 16 mai 2019 :

Le compte-rendu a été transmis par mail aux élus.

#### Jury d'assises

#### Tirage au sort des jurés du 24 mai 2019 :

Aucun habitant de la commune n'a été tiré au sort.

#### Terres du Lauragais du 4 juin 2019 :

Les horaires des déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard ont été uniformisés. Les pneus sont dorénavant admis.

#### Conseil d'école du 6 juin 2019 :

Les points suivants ont été abordés :

- Pour la rentrée scolaire de septembre 2019 l'effectif total est de 120 élèves
- Une visite des nouveaux locaux a eu lieu le mardi 2 juillet avec les enseignants mais non avec les conseillers municipaux.
- La mairie a été remerciée pour la subvention qui a été accordée pour la classe transplantée

### Informations diverses.

#### - Terres du Lauragais du 7 mai 2019.

Le compte-rendu sera envoyé par mail aux élus dès sa réception. Les communes de Villefranche, Lagarde et Montesquieu ont été choisies pour tester le tri sélectif enfoui.

- Travaux de l'école : la livraison de la VMC (Ventilation mécanique contrôlée) aura lieu le jeudi 13 juin à 9 h. Le stationnement et la circulation seront interdits ce jour-là et la signalisation sera mise en place dans l'après-midi du 12 juin. La manutention s'opèrera lorsque les enfants seront en classe et hors récréation. La trajectoire de la grue est prévue au-dessus du préau.

- Concours des Villes et Villages fleuris 2019 : passage du jury sur la commune le mardi 11 juin 2019 à 14 h 15.

- Mairie - Stage scolaire : la mairie accueillera une habitante de la commune pour un stage au secrétariat de mairie du 11 au 28 juin 2019.

- Réseau31 a validé le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune et va soumettre le projet à une enquête publique.

- ENEDIS : des travaux vont être réalisés sur le réseau électrique le jeudi 20 juin 2019, ce qui entraînera des coupures de courant. Sont concernés : lieux-dits Poncet neuf et Poncet Vieux, Route de Nailloux, la Pommière.

- Conseil départemental de la Haute-Garonne : le département en charge du produit du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (F.D.P.T.A) s'engage à répartir les ressources de ce fonds entre les communes de moins de 5 000 habitants. Lors de la commission permanente du 23 mai 2019, une subvention de 38 069,01 € a été attribuée à la commune.

- Cantine scolaire: le rapport d'analyse du laboratoire départemental concernant la cuisine est satisfaisant.

- Conseil départemental de la Haute-Garonne : Un administré a saisi les services de la direction des routes du Conseil départemental au sujet du chantier d'aspiration de feuilles sur la RD 16 au droit d'accès de sa propriété. Il a été informé que la section de route à hauteur du lieu-dit « Borde d'En Haut » n'a pas été retenue dans le programme d'aspiration de feuilles car celle-ci est située sur une portion d'arbres d'alignement clairsemée et en point haut de la route.

### Remarques diverses.

- Les jours pour la récupération du bois au Bois Barrat doivent être programmés.

- Conseil municipal des enfants : la boîte à livres est prête, les agents municipaux vont la

déposer à l'ALAE pour que les enfants puissent la décorer. Voir où en sont les cabanes à oiseaux.

- Le site internet de la commune doit être mis à jour. Des d'informations y manquent, notamment l'existence de la commission de contrôle des listes électorales.

- Au carrefour d'En Serny et à l'abribus, les panneaux sont cachés par la végétation. Un deuxième courrier doit être envoyé au propriétaire afin qu'il les élague.

- Des nids de poule se forment sur le chemin de Saint Jean.

- Un entretien du piétonnier d'En Serny doit être réalisé.

Séance levée à 21 h 00.